

038 – UN HÉRITAGE PRÉCIEUX POUR UN AVENIR PROMETTEUR

- Enseignante : ...Eh oui, c'est un autre exemple d'une situation dans le monde où on a eu des longues luttes pour faire reconnaître nos droits.
- Élève 1 : Ouin mais c'est des vieilles affaires ça.
- Élève 2 : C'est plus comme ça maintenant.
- Enseignante : Alors vous pensez qu'y a plus personne qui se bat pour ses droits aujourd'hui?
- Élève 3 : Ben, c'est pas pareil. Le Canada c'est un pays libre. On n'a pas à se battre pour nos droits comme ça.
- Enseignante : Vous avez peut-être raison. Mais j'aimerais que vous discutiez avec vos parents ce soir des écoles françaises. Y a peut-être quelqu'un de la communauté qui a quelque chose d'intéressant à dire à ce sujet-là.
- Enseignante : Bonjour! Puis, cette enquête sur l'école française, avez-vous trouvé quelque chose?
- Élève 1 : Mes parents m'ont parlé de ça tout le long du souper hier.
- Élève 2 : Moi, j'savais pas mais ça l'air qu'y a du monde qui était prêt à aller en cour pour ça.
- Élève 4 : J'ai parlé à mon grand-père pis il disait que, dans son temps, même si tout le monde parlait en français, les écoles étaient pratiquement toutes en anglais. Puis c'est pour ça que tout est en anglais dans leur famille astheure.
- Élève 1 : Le conseil d'éducation existe juste depuis 2004!
- Enseignante : Je vois que vous êtes sur quelques pistes... L'école française, c'est pourtant un droit au Canada, mais vous allez voir que ça n'a pas été facile nulle part pour le faire reconnaître. Je vous propose de travailler en groupe, on choisit une province ou un territoire, puis allez voir les luttes pour les écoles françaises. Préparez-vous à des surprises!
- Élève 4 : Cool! Y a eu des écoles françaises l'année où je suis né!
- Élève 5 : Méchantes vieilles écoles, hein?

Élève 3 : Au Manitoba, le monde avait même pas le droit d'apprendre en français.
Fallait qui cachent leurs livres!

Élève 6 : Wow!

Enseignante : Toi, j'te verrais bien être leader pour pas te laisser faire.

Élève 3 : Hein!? Moi ça?

Élève 1 : Hey mais c'est bizarre. Les personnes qui sont allées en cour, c'est leur nom qui est sur le procès : le cas Doucet-Boudreau en Nouvelle-Écosse, Mahé en Alberta et Arsenault-Cameron à l'Île-du-Prince-Édouard.

Élève 2 : Bon, t'as finalement trouvé un moyen de devenir célèbre!

FIN